
Charte d'engagement sur le tri et la prévention des déchets pour les professionnels

Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer



42, Avenue Carnot
56360 Le Palais

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Angèle Mignon
prevention.dechets@ccbi.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI - 5 270 habitants INSEE / 9 253 habitants DGF (population INSEE + nombre de résidences secondaires) a adopté en mai 2015 un Programme Local de Prévention des déchets ayant pour objectif la réduction du volume total des déchets produits (de 715 kg/hab en 2014 à 630 kg/hab en 2020).

La CCBI a également été retenue "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" par le Ministère de l'Écologie en novembre 2015. Trois axes dans ce programme : la réduction de l'enfouissement, l'augmentation de la valorisation et la diminution des apports en déchèterie. L'implication de tous les acteurs du territoire est primordial pour atteindre les objectifs fixés. Cette action vise à engager les professionnels de Belle-Île.

Artisans, hôteliers, restaurateurs ou tout autres commerces de l'île sont invités à mettre en place une nouvelle action de tri et de prévention des déchets dans leur structure à travers la charte des bonnes pratiques en matière de tri et de prévention des déchets. Chaque année, une rencontre avec le professionnel permet de définir les actions à mettre en place dans l'année.

Une seconde visite est organisée en fin d'année afin d'établir le bilan de l'année écoulée et de répondre aux éventuels problèmes ou difficultés rencontrés. Un logo dédié a été créé afin de permettre de reconnaître les professionnels engagés dans la charte.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire le volume d'ordures ménagères enfouies,
- Trier plus et mieux les déchets recyclables,
- Établir un diagnostic sur la gestion des déchets de la structure,
- Engager les professionnels du territoire,
- Mettre en avant les professionnels exemplaires en matière de tri et de prévention des déchets

Résultats quantitatifs

37 professionnels engagés en 2016.

Résultats qualitatifs

Certains professionnels étaient déjà sensibles à cette thématique et des actions importantes de prévention comme le compostage peuvent être mises en place facilement. D'autres s'engagent sur de « petites actions » mais cela permet d'introduire le tri et la réduction des déchets dans la gestion de l'entreprise qui n'étaient pas une préoccupation avant la signature de la charte.

MISE EN OEUVRE

Planning

2 rencontres minimum par an avec le professionnel

Moyens humains

Animateur TZDZG

Moyens financiers

Création du logo : 440€

-10% sur la REOM du professionnel engagé

Partenaires mobilisés

Professionnels du territoire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action peut être facilement reproduite.

Recommandations éventuelles

L'action est reconduite en 2017 avec la rencontre de nouveaux professionnels et la poursuite du travail sur le tri et la prévention avec les professionnels déjà engagés. Une rencontre entre toutes les structures chartées serait à prévoir pour mettre en commun les expériences et trouver de nouvelles pistes d'actions.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | ENTREPRISE | EMPLOYE | COOPERATION LOCALE | CAMPAGNE D'INFORMATION | BIODECHET | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Véronique MARIE
veronique.marie@ademe.fr
Direction régionale Bretagne